



Programme stratégique transversal

Législature communale 2024-2030

INTRODUCTION

A compter de la législature 2018-2024, la démarche « Programme Stratégique Transversal » (PST) est obligatoire pour toutes les provinces, toutes les communes et tous les CPAS de Wallonie.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixé. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Les objectifs poursuivis par la démarche PST sont notamment :

- I. La fixation, pour la législature, d'une feuille de route à laquelle les mandataires politiques, l'administration et les citoyens pourront se référer ;
- II. La modernisation de la gestion publique locale afin de rendre celle-ci plus efficace et plus efficiente ;
- III. L'augmentation de la transparence autour de l'action de l'institution.

Le PST constitue également un outil de planification et de suivi permettant de mieux définir, mettre œuvre et évaluer les priorités de la législature.



BASE LEGALE

Art. L1123-27. § 1er. Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. (La déclaration de politique communale est valable pour toute la durée de la mandature sauf en cas d'adoption d'un nouveau pacte de majorité et de renouvellement complet du conseil communal. - Décret du 28 mars 2024, art.25)

Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune.

§2. Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente, dans les **neuf (Décret du 28 mars 2024, art.25) mois** qui suivent la désignation des échevins ou à la suite de l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal conformément à l'article L1123-14, 1er. Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement.

Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition. (Lorsque la commune décide de développer des synergies, telles que définies à l'article L1512-1/1, elle les intègre dans le programme stratégique transversal. - Décret du 28 mars 2024, art.25).

Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration. Le programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci. (Cette évaluation comprend un bilan des synergies entre la commune et le C.P.A.S. telles que visées à l'alinéa 2. - Décret du 28 mars 2024, art.25).

Le comité de direction constitue un rapport d'exécution dont le collège communal se saisit pour réaliser la dernière évaluation de la législature. Ce rapport d'exécution et cette évaluation sont transmis au conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des conseils communaux, ainsi qu'au collège communal issu des élections suivantes. Le programme stratégique transversal peut être actualisé en cours de législature. Le programme stratégique transversal est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune. ((...) - Décret du 28 mars 2024, art.25)

§3. La délibération du conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est communiquée au Gouvernement- Décret du 19 juillet 2018, art. 2.)

En résumé, le CDLD prévoit un **délai de neuf mois après la désignation des échevins** pour la présentation du PST au conseil communal [Art. L1123-27, §2]. Il définit le PST comme un outil de planification stratégique pluriannuel, en détaille le contenu et les modalités d'élaboration, prévoit son évaluation et sa publication, et confie au directeur financier la responsabilité de son suivi financier [Art. L1123-27, §2, Art. L1123-3, 5°].

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins (Rapport Brundtland, 1987).

Les décisions prises par la Wallonie en matière de développement durable découlent de résolutions et d'engagements adoptés lors de sommets ou de conférences internationales organisés depuis les années 90 sous l'égide des Nations unies.

En septembre 2015, au Sommet des Nations unies de New York sur le développement durable, plus de 193 chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté à l'unanimité un programme mondial audacieux intitulé : Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, un plan d'action poursuivant **17 objectifs de développement durable** pour l'humanité, la planète et la prospérité.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui fixe les 17 objectifs s'est construit autour des trois éléments interdépendants du développement durable : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.



MÉTHODOLOGIE

La rédaction de ce PST repose sur la traduction des intentions issues de la déclaration de politique communale actée au conseil communal du 30 janvier 2025.

En amont de cette déclaration, un travail de diagnostic avait été élaboré par les différents services communaux dans leurs domaines de compétences respectives. Une présentation de l'outil PST a également été réalisée.

La méthodologie utilisée pour l'élaboration de ce PST a consisté dans un premier temps en une lecture approfondie de la DPC afin d'en extraire les grands objectifs stratégiques qui ont été rédigés et que vous découvrirez au fur et à mesure de la lecture de ce document. Les points de la DPC classés sous les 8 objectifs stratégiques ont ensuite été détaillés en objectifs opérationnels et ensuite en projets.

Chaque projet a été rédigé soit par la directrice générale seule, soit en collaboration avec le/la responsable du service concerné et avec l'échevin référent lorsque cela s'est avéré nécessaire. Certains points de la DPC ne nécessitant pas d'explications complémentaires de la part du politique, ceux-ci ont été traduits en projets concrets par l'administration. Pour d'autres, une discussion a à chaque fois eu lieu afin de déterminer clairement l'objectif poursuivi. De nombreuses réunions ont donc rassemblé l'échevin, le/la responsable de service concerné et la directrice générale.

Le projet de PST a ensuite été soumis pour discussion et approbation par le collège et présenté au CODIR avant la présentation au conseil communal.

Ce travail repose sur une étroite collaboration avec chacune des personnes qui font vivre cette commune.

Et après ?

Le PST n'est pas un document statique, il évoluera au cours de la législature, en fonction de facteurs internes et/ou externes. Nous étudions l'intérêt d'acquérir un logiciel de gestion du PST qui permette d'avoir une vue d'ensemble sur les projets et leur suivi.

Le CODIR se réunira deux fois par an pour établir un bilan du travail effectué et pour compléter les fiches d'exécution. Le PST sera soumis pour évaluation au collège chaque année et une évaluation plus approfondie sera réalisée à mi-législature. Ces évaluations avec le collège et avec le CODIR permettront de faire vivre le PST.

DIAGNOSTIC / ÉTAT DES LIEUX

Le fonctionnement de la commune

Le conseil communal

Le Conseil communal est l'assemblée délibérante, le "parlement" de la commune. Il est chargé notamment de voter le budget et les comptes, d'établir le montant des taxes et redevances, d'établir les règlements généraux de police pour maintenir l'ordre public, d'arrêter les plans communaux d'aménagement du territoire, le principe et le mode de passation des grands marchés de travaux et de services.

Les Conseillers communaux sont élus directement par les électeurs de la commune, lors des élections communales organisées tous les 6 ans. Le nombre de Conseillers est fonction du nombre d'habitants.

Notre commune compte 19 conseillers communaux parmi lesquels ont été désignés les échevins et le bourgmestre pour assurer la gestion quotidienne de la commune.

Le Conseil communal (composé des conseillers de la majorité et de l'opposition, des échevins et du bourgmestre) se réunit au moins dix fois par an, en séance publique. Il peut élire - en son sein - un président d'assemblée, lequel aura la responsabilité de veiller au respect de l'ordre du jour, de garantir la bonne tenue des débats et de gérer le droit d'interpellation.



Le conseil a été mis en place lors de séance du 2 décembre 2024 et est composé comme suit :

Tableau de préséance

Ordre de préséance	Nom et Prénom	Date de la 1ère entrée en fonction (sans interruption)	Nombre de suffrages obtenus aux élections du 13.10.2024	Date de naissance
1	DEHAUT Sophie	09.07.2009	613	04.02.1983
2	BREUER Julien	03.12.2012	1 633	11.09.1985
3	CHENOY Marie-Céline	03.12.2012	985	22.01.1982
4	BOUCHE Patrick	03.12.2012	335	05.12.1969
5	PAESMANS Christel	03.12.2012	274	29.05.1988
6	MEIRLAEN Eric	26.05.2015	143	08.11.1960
7	FERRIER Bruno	03.12.2018	415	17.04.1966
8	MORTIER Viviane	03.12.2018	414	10.02.1959
9	PARIS Marie	03.12.2018	384	19.03.1981
10	LAGNEAU Stéphane	03.12.2018	350	04.09.1971
11	GODON Florence	25.09.2019	194	25.09.1981
12	SCHUMACKER Elodie	26.01.2022	211	01.12.1988
13	DE VLEESCHOUWER Christophe	02.12.2024	228	24.05.1981
14	NAVEAUX Cyril	02.12.2024	219	01.03.1997
15	RIVIERE Candice	02.12.2024	205	08.01.1987
16	SMEESTERS Marine	02.12.2024	200	08.05.1989
17	SPODEN Julie	02.12.2024	147	16.05.1989
18	VERMEYEN Louise	02.12.2024	123	02.04.1987
19	DEWECHE Yves	18.12.2024	186	09.05.1962



Le collège communal

Le Collège communal est l'organe exécutif de la Commune : il en assure la gestion courante. Il se compose du Bourgmestre ainsi que d'échevins dont le nombre varie de 2 à 10 en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Les échevins sont élus pour 6 ans, au sein des membres du Conseil communal.

L'administration communale de Mont-Saint-Guibert dispose de 4 échevins. La Présidente du C.P.A.S. fait partie intégrante du Collège communal.

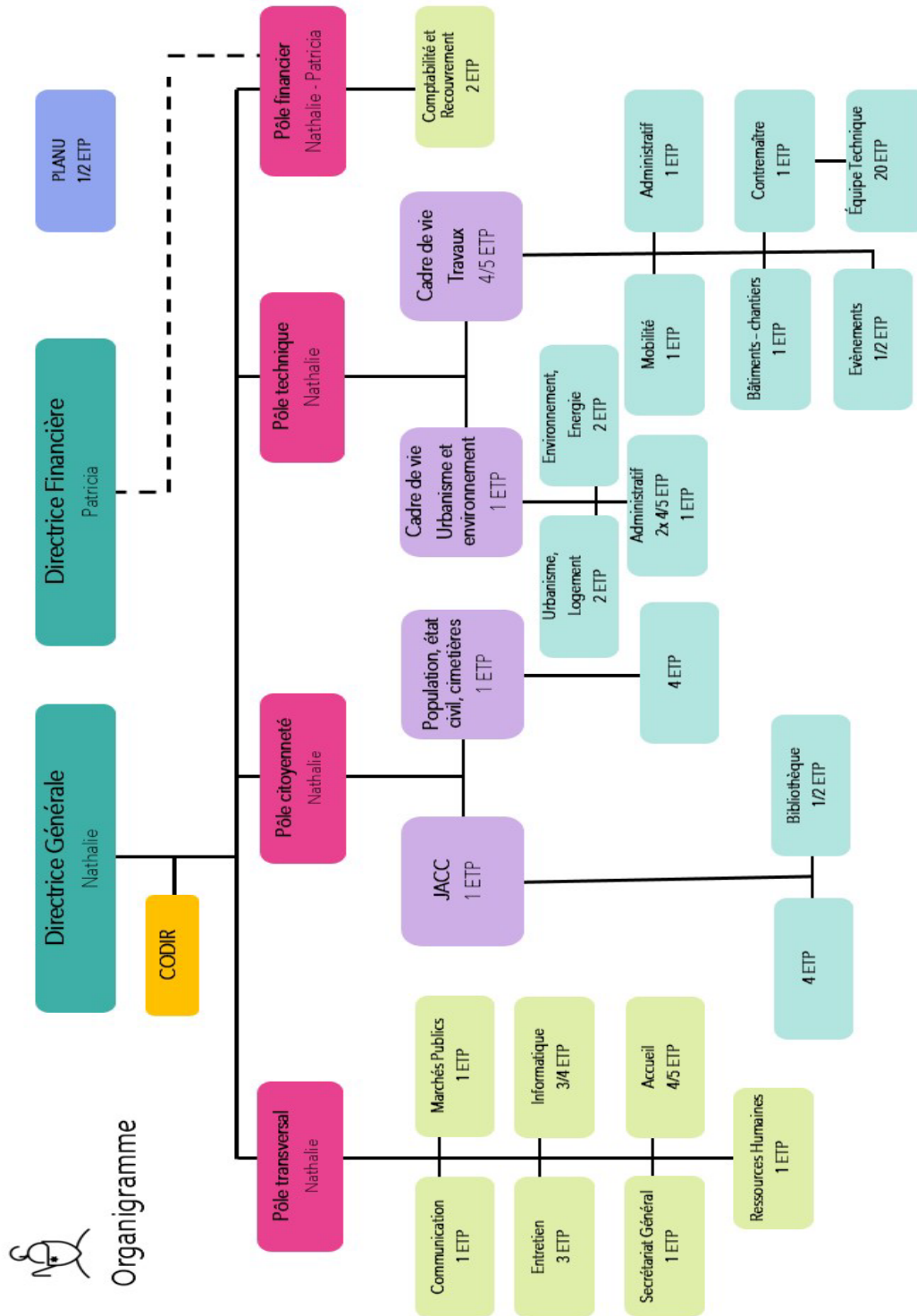
Le collège se réunit une fois par semaine, le mercredi.

Il est composé du bourgmestre, de 4 échevins et de la Présidente du CPAS.



Les ressources de la commune

Humaines



Financières

La réalisation du Plan Stratégique dépendra tant des moyens humains que des moyens financiers. Lors de l'élaboration de chaque travail budgétaire, il conviendra d'analyser et revoir éventuellement la programmation de projets selon les coûts, les subsides et les résultats de l'exercice.

D'autres projets sont quant à eux sans impact budgétaire significatif et seront financés par les crédits budgétaires récurrents au service ordinaire.

La situation financière actuelle de la Commune de Mont-Saint-Guibert est équilibrée.

Chaque année, des choix sont posés afin de déterminer l'alimentation nécessaire des provisions et des fonds de réserves permettant de financer des investissements et de faire face aux imprévus. La situation actuelle offre à la Commune une assise financière pour relever les défis liés à la mise en œuvre du PST.

Toutefois, une vigilance constante reste de mise afin de garantir l'équilibre à long terme. La coordination entre les choix politiques, les analyses techniques et les moyens disponibles sera nécessaire.

Evolution des résultats du service ordinaire de 2019 à 2025

	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2025
Recettes	9.252.393,72 €	9.510.632,42 €	8.897.499,36 €	10.639.194,99 €	13.159.408,29 €	11.755.194,19 €	12.827.928,58 €
Prestations	362.648,97 €	304.970,01 €	433.658,57 €	325.755,79 €	359.656,84 €	337.811,41 €	413.472,48 €
Transferts	8.632.868,09 €	8.729.974,22 €	8.260.869,94 €	9.659.645,19 €	12.495.221,00 €	10.972.485,95 €	11.958.614,86 €
Dette	256.876,66 €	262.121,19 €	202.970,85 €	228.794,01 €	304.530,45 €	398.689,99 €	372.572,00 €
Prélèvements	- €	213.567,00 €	- €	425.000,00 €	-	46.206,84 €	83.269,24 €
Dépenses	7.810.802,56 €	8.213.783,04 €	8.031.826,12 €	8.940.687,78 €	10.424.574,69 €	10.506.587,26 €	12.424.994,33 €
Personnel	2.898.709,75 €	3.043.770,25 €	3.052.337,74 €	3.578.106,08 €	3.948.858,02 €	4.129.457,91 €	5.057.777,45 €
Fonctionnement	1.807.481,91 €	1.837.897,11 €	1.876.260,48 €	1.969.607,79 €	2.466.161,39 €	2.319.763,03 €	3.261.155,05 €
Transferts	2.453.576,11 €	2.685.942,28 €	2.462.805,32 €	2.292.308,12 €	2.731.523,29 €	3.047.544,91 €	3.238.615,63 €
Dette	651.034,79 €	646.173,40 €	640.422,58 €	675.665,79 €	606.431,99 €	605.151,41 €	617.446,20 €
Prélèvements	- €	- €	- €	425.000,00 €	671.600,00 €	404.670,00 €	250.000,00 €
Total Exercice Propre	1.441.591,16 €	1.296.849,38 €	865.673,24 €	1.698.507,21 €	2.734.833,60 €	1.248.606,93 €	402.934,25 €
Exercices antérieurs	905.859,73 €	695.764,30 €	853.098,69 €	703.532,89 €	1.382.678,68 €	3.087.437,54 €	1.745.334,86 €
Prélèvements (+/-)	- 1.680.000,00 €	- 1.030.000,00 €	- 1.396.461,31 €	- 1.120.000,00 €	- 1.160.000,00 €	- €	- €
Resultat Global	667.450,89 €	962.613,68 €	322.310,62 €	1.282.040,10 €	2.957.512,28 €	4.336.044,47 €	2.148.269,11 €

Réserves et provisions au 31/12/2024

Fonds de réserve ordinaire	1.610.519,27
Fonds de réserve extraordinaire	2.175.683,15
Fonds de réserve PIMACI	103.526,25
Provisions	1.492.337,80
Provisions pour risques et charges	37.274,64
Provisions organisation anniversaire 900 ans	300.000,00
Provision cotisations de responsabilisation	625.000,00
Provision agent POLLEC 2023-2027	125.393,16
Provision dotation Zone de Police 2023	250.000,00
Provision travaux de lutte contre les inondations	125.000,00
Provision plantation ligneux indigènes	29.670,00

DONNEES STATISTIQUES DE LA COMMUNE

ETAT DES LIEUX AU 1ER JANVIER 2025

La commune de Mont-Saint-Guibert, code INS 25068, se situe en Province du Brabant Wallon, dans l'arrondissement administratif de Nivelles. Elle couvre 1863 ha. Elle se situe quasiment au centre de la Province, juste au sud Est de la commune de Ottignies-Louvain-La-Neuve. Elle est entourée des communes de Ottignies-Louvain-La-Neuve au (Nord-Ouest), Chaumont-Gistoux (Nord-Est), Walhain (Sud-Est) et Court-Saint-Etienne (Sud-Ouest).

La commune est constituée des entités de Corbais, Héவில்ers et Mont-Saint-Guibert.

Site internet : http://www.mont-saint-guibert.be
Codes postaux : 1435
Communes limitrophes wallonnes : Chastre , Chaumont-Gistoux , Court-Saint-Étienne , Ottignies-Louvain-la-Neuve , Walhain
Arrondissement administratif : Nivelles
Province : Brabant Wallon
Zone de police : 5270 ZP ORNE - THYLE
Zone de secours : ZS BRABANT WALLON
Bassin Enseignement Formation Emploi (EFE) : Bassin du Brabant wallon

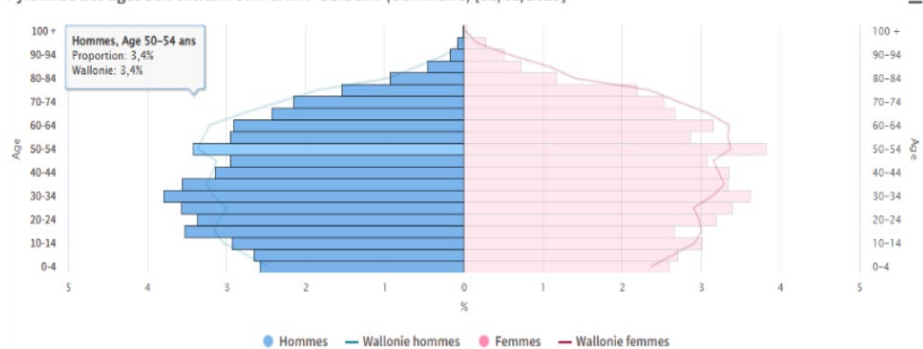
Démographie

Population : 8 451 habitants
Nombre de femmes : 4 302
Nombre d'hommes : 4 149
Superficie : 18,7 km ²
Densité de population : 451,3 habitants/km ²
Age moyen de la population : 40,8 ans
Part de non-belges : 7,50 %
Part d'étrangers intra-EU : 4,64 %
Part d'étrangers extra-EU : 2,86 %

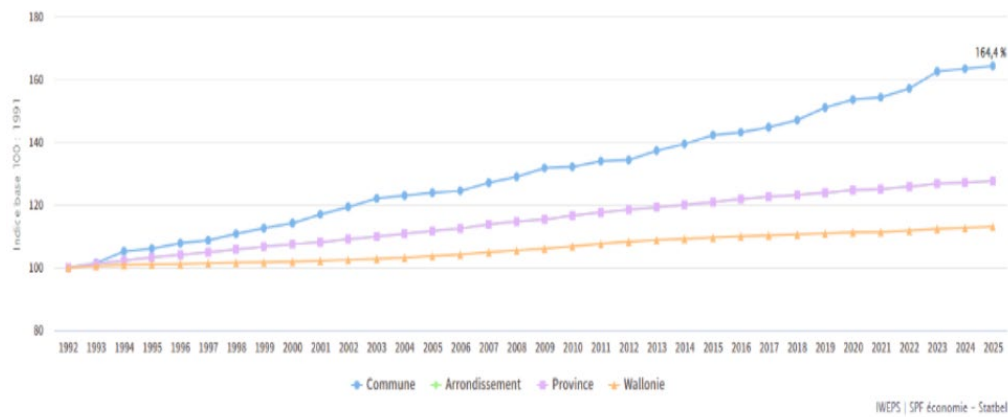
Données au **01/01/2025**

Sources :SPF économie - Statbel

Pyramide des âges de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune) [01/01/2025]



Évolution relative de la population en indice base 100 en 1991 de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune)

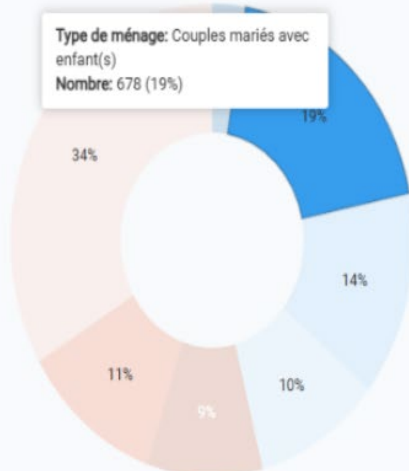


Une série d'indices base 100 est une série statistique représentant la progression d'une population statistique si celle-ci avait eu 100 pour valeur de départ.



Types de ménage

Type de ménage: Couples mariés avec enfant(s)
Nombre: 678 (19%)

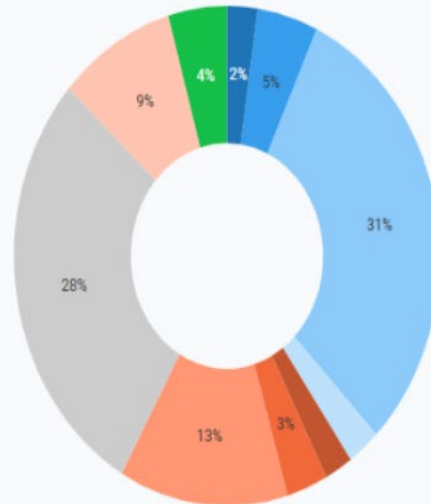


■ Autres types de ménages ■ Couples mariés avec enfant(s)
■ Couples mariés sans enfant ■ Couples non-mariés avec enfant(s)
■ Couples non-mariés sans enfant ■ Familles monoparentales ■ Ménages collectifs

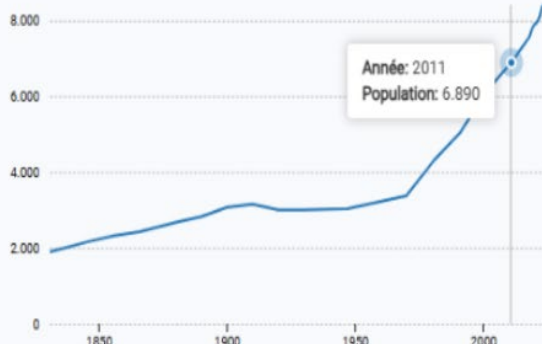


Principales nationalités étrangères

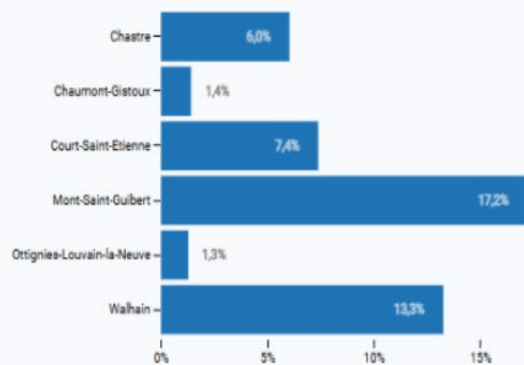
■ Allemagne ■ Espagne ■ France ■ Maroc ■ Pays-Bas
■ Roumanie ■ Ukraine ■ Autres ■ Italie ■ Portugal



Evolution de la population depuis 1831



Croissance de la population (2024-2024)



Revenu – Emploi

Revenu moyen par habitant

25.370 ↑ 6%

Taux d'emploi

77,4%

Census 2021

Taux de chômage

7,4%

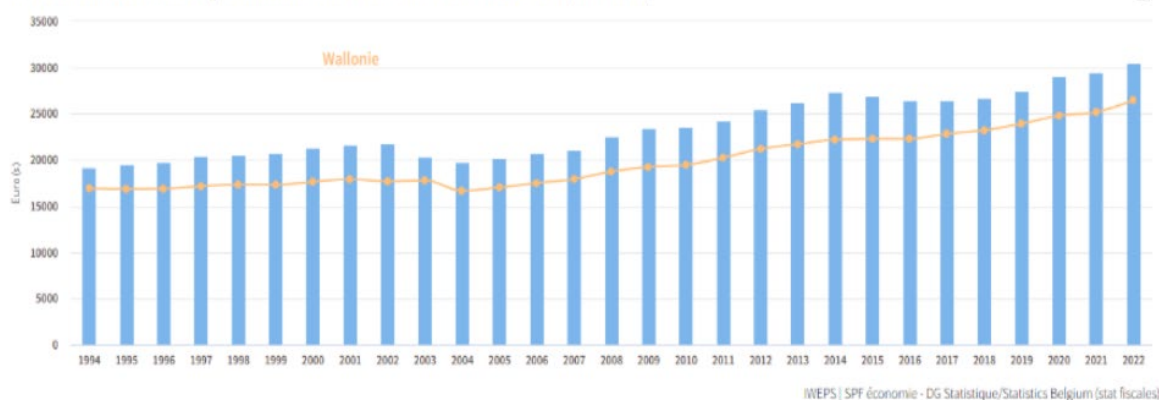
Census 2021

Voitures particulières

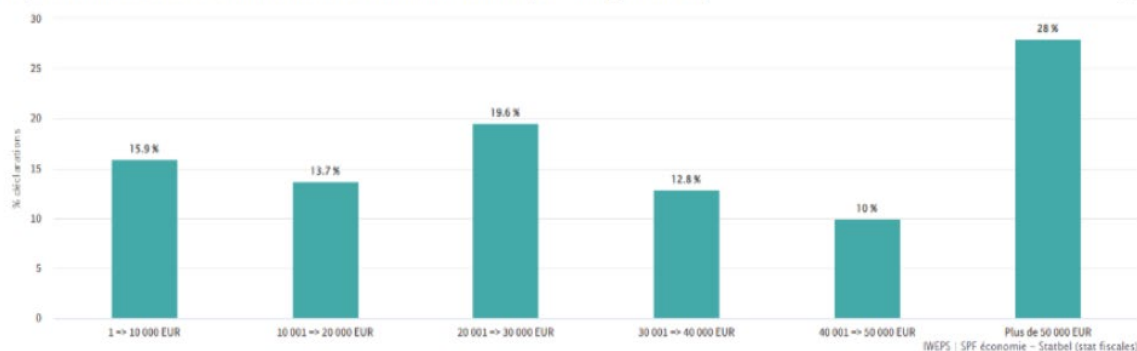
4.500

Niveau et conditions de vie :

Évolution du revenu médian par déclaration de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune)



Répartition des déclarations de revenus de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune) [Année 2022]



Marché du travail :

Population en âge de travailler (15-64 ans) : 5 571

Nombre d'actifs : 4 183

Nombre d'actifs occupés : 3 866

Nombre d'actifs inoccupés : 317

Nombre d'inactifs : 1 388

Taux d'activité administratif : 75,1 %

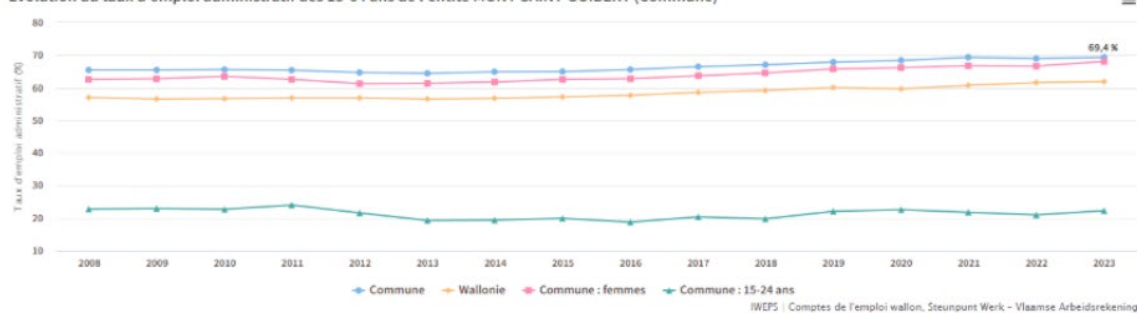
Taux d'emploi administratif : 69,4 %

Taux de chômage administratif : 7,6 %

Période : moyenne annuelle 2023

Sources : Comptes de l'emploi wallon, Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening

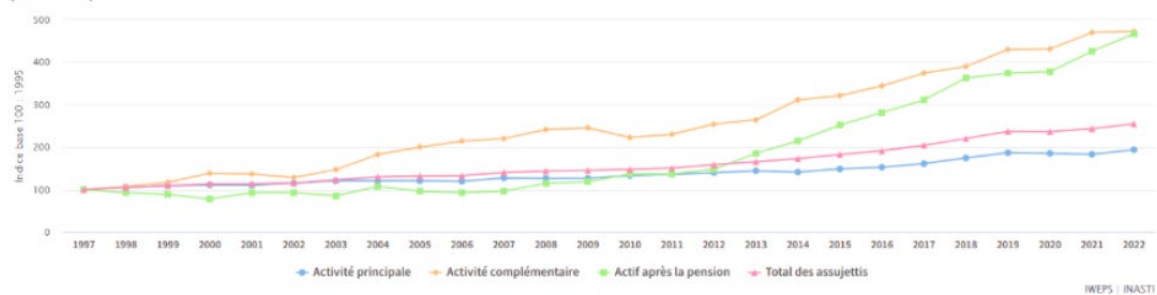
Évolution du taux d'emploi administratif des 15-64 ans de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune)



Évolution du taux de chômage administratif des 15-64 ans de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune)



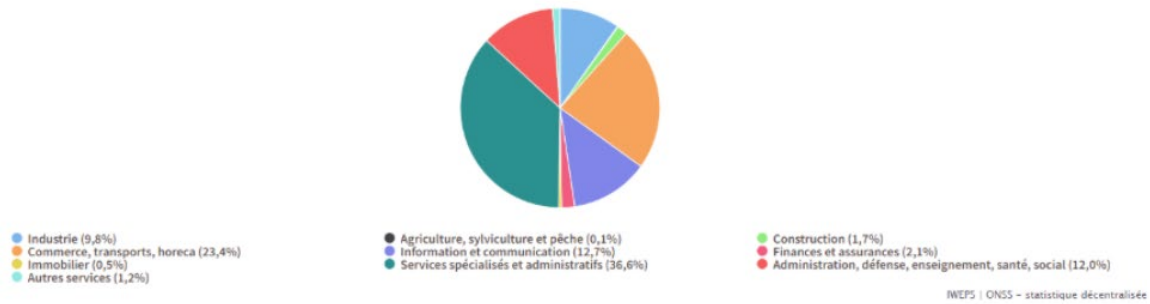
Évolution du nombre d'indépendants (y compris les aidants) selon la nature de l'activité en indice base 100 en 1995 de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune)



Une série d'indices base 100 est une série statistique représentant la progression d'une population statistique si celle-ci avait eu 100 pour valeur de départ.

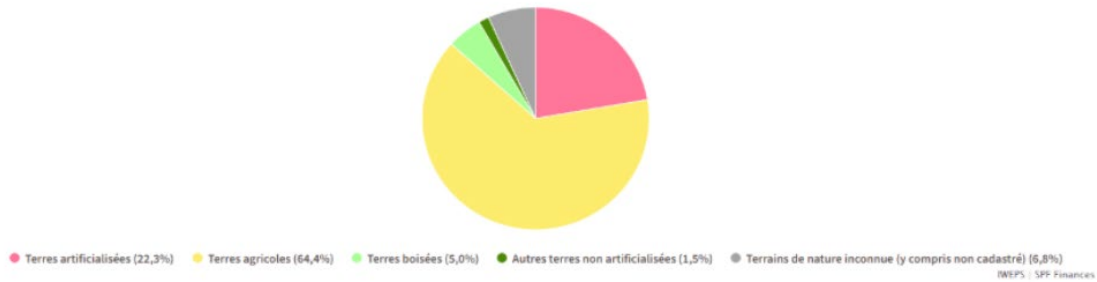
Activité économique

Répartition des postes de travail salarié selon le secteur d'activité de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune) [31/12/2023]



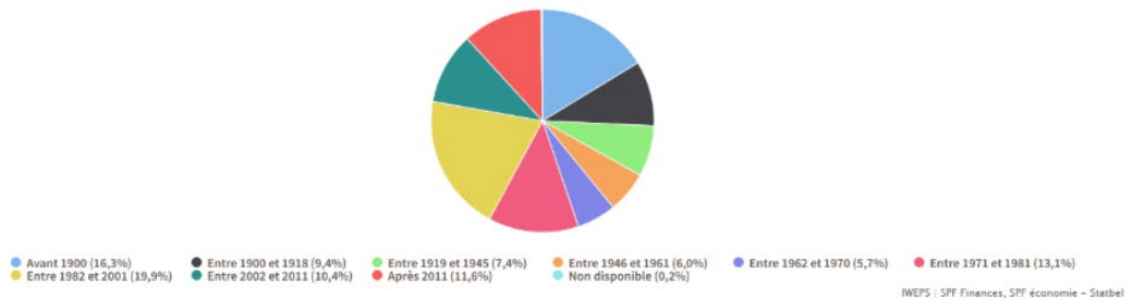
Territoire

Répartition du territoire de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune) selon l'utilisation du sol [01/01/2023]

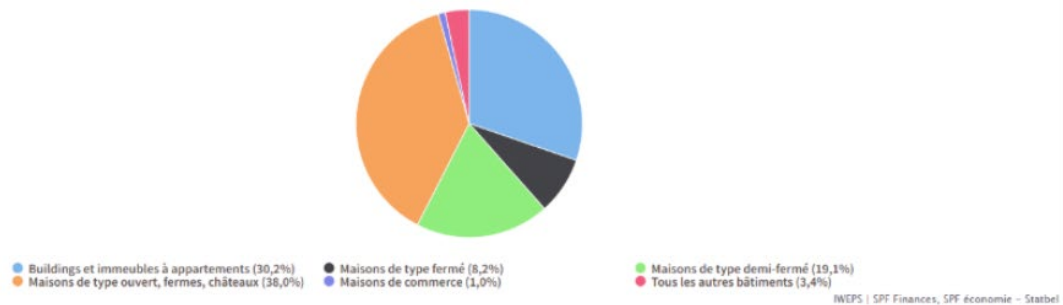


Logement

Bâtiments selon l'année de construction pour l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune) [01/01/2024]

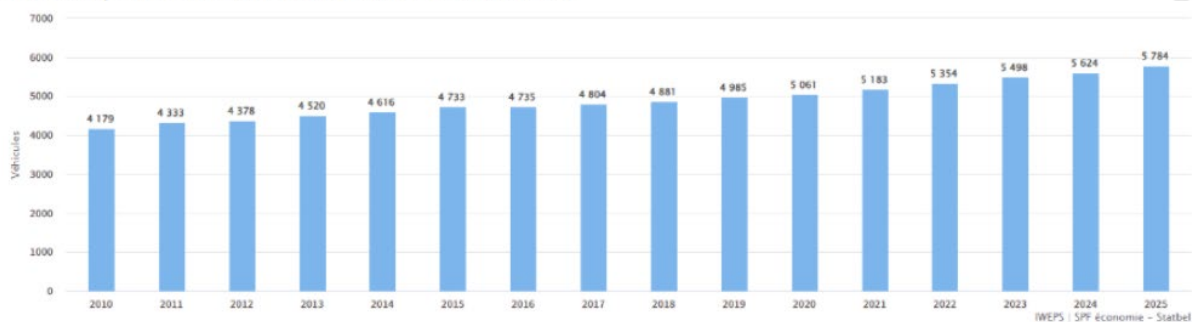


Types de logements de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune) [01/01/2024]



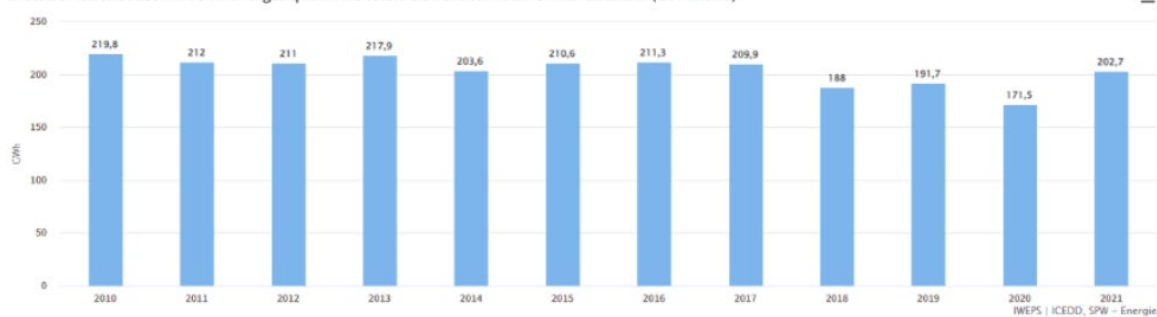
Mobilité

Évolution du parc de véhicules de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune)



Énergie

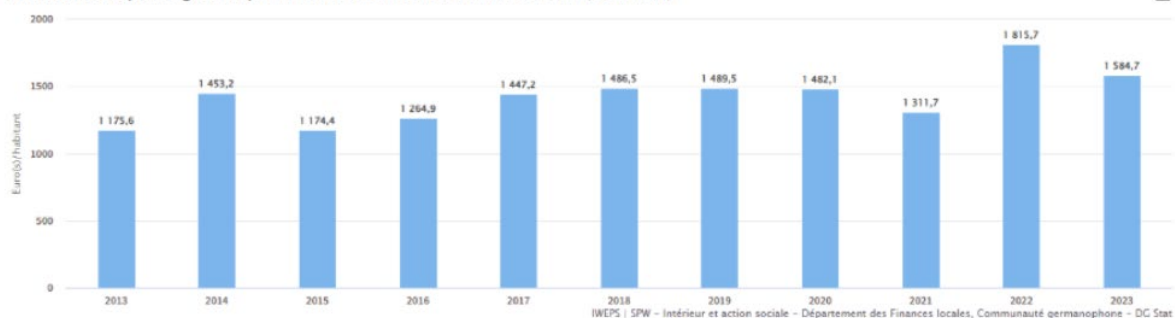
Évolution de la consommation énergétique finale totale de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune)



La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et dépend du niveau d'activité économique, des standards de vie, des conditions climatiques, ou encore des progrès de la technologie.

Pouvoirs locaux

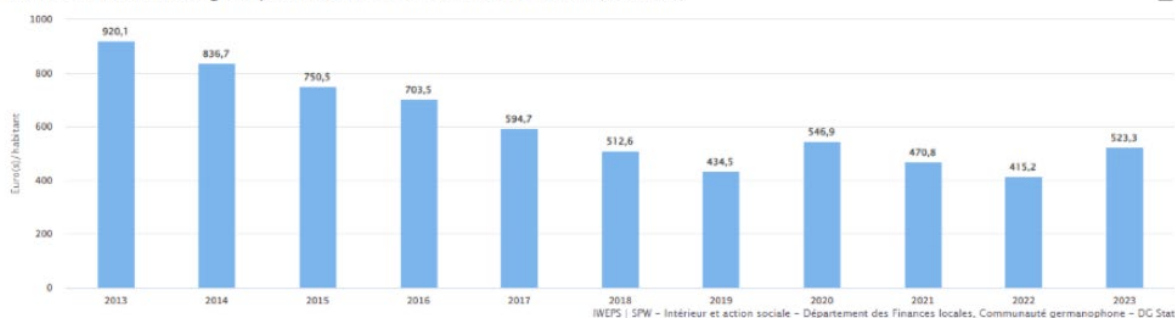
Évolution des dépenses globales par habitant de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune)



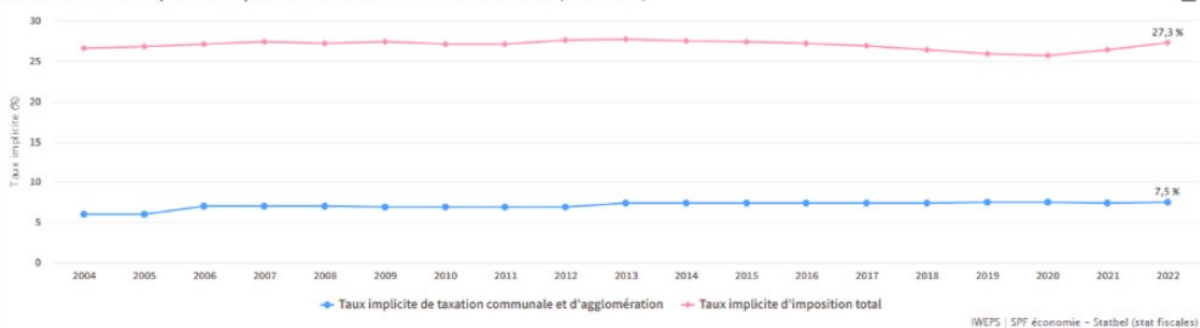
Évolution des recettes globales par habitant de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune)



Évolution de l'endettement global par habitant de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune)



Évolution du taux implicite d'imposition de l'entité MONT-SAINT-GUIBERT (Commune)



PST- NOTIONS PRINCIPALES

P = Programme : un ensemble d'actions que l'on planifie de faire, un ensemble de projets ou d'intentions d'actions. Il fédère les éventuels autres plans (PCS, Plan de développement de la lecture, PCDN, ...) ;

S = Stratégie : détermine une vision d'avenir et le chemin pour y arriver ;

T = Transversalité : engage dans sa concrétisation, les différentes parties prenantes dont les mandataires politiques, les grades légaux, l'administration concernée.

1. Le pouvoir local doit définir sa vision politique.
2. Ensuite, il définit ses objectifs stratégiques.
3. Chacun d'entre eux est décliné en objectifs opérationnels qui, à leur tour, sont déclinés en actions.

Cette arborescence simple doit être établie en toute cohérence sachant que certaines actions peuvent, de manière transversale, servir plusieurs objectifs opérationnels.

Le PST : une vision structurée autour de 2 volets

Le PST est structuré autour de deux axes complémentaires. D'un côté le volet externe qui regroupe les actions tournées vers les citoyens (ensemble des politiques publiques et gestion de projets). De l'autre, le volet interne qui cible l'organisation de l'administration (fonctionnement des services, simplification administrative, bien-être au travail, transversalité, management des équipes, ...).

Il convient de préciser que le PST vise principalement les projets nouveaux, les initiatives nouvelles à implémenter au regard des différentes missions de la commune. Il n'a donc pas pour but de reprendre toutes les actions déjà existantes, ni les missions obligatoires des pouvoirs locaux régis, notamment, par les dispositions réglementaires.

En outre, il n'est ni concevable, ni réaliste d'inscrire dans un tel programme des objectifs et actions pour l'ensemble des secteurs et compétences qu'une commune ou un CPAS est susceptible de gérer. La programmation implique, intrinsèquement, de poser des choix pour allouer les ressources et utiliser l'énergie de l'administration à la réalisation d'objectifs estimés prioritaires par l'exécutif.

Le PST ne doit pas être un carcan. Ce n'est pas parce qu'une action, qu'il apparaît à un moment opportun de réaliser, n'est pas inscrite dans le PST que l'autorité communale doit s'interdire de la mener à bien. De même, l'autorité communale doit pouvoir prendre la responsabilité d'abandonner une action inscrite dans le PST si elle s'avère inopportune ou inefficace.

Le PST est une feuille de route qui impacte de manière importante les administrations concernées. En effet, il revient à l'administration d'opérationnaliser la programmation ainsi adoptée avec les ressources qui leur seront fournies. Le PST implique une nécessaire coopération quotidienne entre l'administration et les décideurs politiques.

Enfin, le PST est soumis à évaluation. Non seulement sur l'aspect réglementaire mais également par le citoyen qui pourra ainsi juger de l'action réalisée par les élus.

Le PST ... mais pas que – des réalisations concrètes déjà bien engagées !

La commune n'a pas attendu le PST pour agir ! DE nombreuses initiatives sont déjà mises en place et poursuivies au quotidien :

- L'amélioration continue des services aux citoyens : développement du portail numérique, simplification des démarches administratives, et accès plus clair et intuitif à l'information.
 - Le soutien à la vie associative et culturelle : événements festifs, marché de Noël, soutien aux artistes et associations locales.
 - L'engagement pour une commune inclusive et solidaire : activités intergénérationnelles, accompagnement des personnes à mobilité réduite, développement du lien social.
 - L'environnement au cœur de l'action : sensibilisation à la propreté, distribution d'arbres, mobilité douce, entretien des espaces verts, lutte contre les nuisibles.
- Et bien d'autres.

Des partenaires clés pour une politique globale

Le PST repose également sur la collaboration avec des partenaires institutionnels essentiels. Le CPAS, acteur social incontournable, élabore son propre PST en synergie avec celui de la commune.

La RCA, quant à elle, joue un rôle central dans la gestion et la dynamisation des infrastructures sportives.

D'autres partenaires, comme la Police, les associations locales, ... apportent leur expertise et leur engagement au service des projets communaux.

Un outil pour piloter, évaluer, progresser

Le PST n'est pas un simple rapport : c'est un outil de pilotage et d'évaluation. Pour le Collège communal, il permet de suivre l'avancement des engagements. Pour l'administration, il donne une ligne directrice claire et partagée. Pour le Conseil communal, c'est un outil de contrôle démocratique. Et pour les citoyens, c'est un gage de transparence sur les projets et les priorités locales. Enfin, il est important de rappeler que le PST ne ferme pas la porte à l'innovation. De nouvelles actions pourront toujours émerger, indépendamment du PST, selon les besoins et les opportunités.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ACTIONS

Le PST est construit verticalement autour d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions. Il s'agit bien d'implémenter une culture de la gestion par objectifs.

L'**objectif stratégique** se définit sur le registre « ETRE » : que voulons-nous être dans 6 ans ? C'est un objectif qui se veut à long terme (une législature) et qui définit la vision des autorités politiques.

L'**objectif opérationnel** se définit sur le registre « FAIRE » : que voulons-nous faire ? Il s'agit donc de définir des projets permettant de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Plusieurs objectifs opérationnels peuvent décliner l'objectif stratégique.

L'**action** se définit sur le registre « COMMENT » : qui va faire quoi, quand et avec quels moyens ? Plusieurs actions déclinent un objectif opérationnel. L'action contribue à la réalisation de l'objectif opérationnel, sera réalisée au plus tard à l'échéance de l'objectif opérationnel, doit être précise et doit être pilotée par une personne désignée.

LE PST DE LA COMMUNE DE MONT-SAINT-GUIBERT :

Un document vivant, tourné vers l'avenir !

Pour cette nouvelle période, la commune de Mont-Saint-Guibert s'est fixée comme mission de rencontrer ses objectifs en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, de durabilité, de gestion des ressources, d'inclusivité et de convivialité. Ces grands axes se traduisent par les 8 objectifs stratégiques suivants :

1. Développer une stratégie territoriale fédératrice
2. Lutter proactivement contre les inondations
3. Poursuivre les efforts en termes de mobilité
4. Faire vivre la commune au quotidien
5. Garantir une commune responsable au service de ses citoyens
6. Placer les citoyens au centre de certaines décisions
7. Garantir l'efficience du service public



[OS-01] Développer une stratégie territoriale fédératrice

Objectif : Mettre en place une vision cohérente, durable et partagée du développement communal.

[OO] Disposer d'outils permettant d'avoir une vision stratégique du territoire

- [PRO] Elaborer un schéma de développement communal (S.D.C.)
- [PRO] Elaborer un schéma d'orientation local pour le quartier de la gare (SOL "Plateau de la gare")
- [PRO] Elaborer un plan masse pour le cœur de Corbais
- [PRO] Elaborer un plan masse pour les anciennes brasseries

[OO-] Être acteur de la reconvention des espaces stratégiques

- [PRO] Reconvertir la maison des loisirs et les bâtiments connexes par un nouvel ensemble multifonctionnel
- [PRO] Réhabiliter le site de l'IMP de Bierbais

[OO] Développer une politique du logement équilibrée

- [PRO] Favoriser la mixité du logement
- [PRO] Intégrer le logement social et moyen dans les projets urbanistiques majeurs
- [PRO] Faciliter l'accès à la propriété aux jeunes ménages
- [PRO] Mettre en place un système de suivi des logements inoccupés

[OS-02] Lutter proactivement contre les inondations

Objectif : Prévenir et réduire les risques d'inondations par une approche intégrée combinant gestion des cours d'eau, contrôle du ruissellement et partenariats locaux.

[OO] Réduire les risques d'inondation par débordement de rivières

- [PRO] Réaliser un cadastre de l'égouttage et établir un plan de gestion global
- [PRO] Traiter les points noirs identifiés par le CRDG (embâcles, obstacles aux écoulements).
- [PRO] Accompagner et faciliter la création d'une Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) par la Province le long de la Houssière
- [PRO] Assurer le suivi de la remise à ciel ouvert de l'Orne aux Jardins de l'Orne par la Région Wallonne
- [PRO] Initier la remise à ciel ouvert de l'Orne aux anciennes brasseries dans le cadre de la reconversion du site

[OO] Réduire les risques d'inondation par ruissellement

- [PRO] Installation d'un ouvrage - Site Chemin Saint-Pierre
- [PRO] Installation d'un ouvrage - Site Chemin Tollet
- [PRO] Installation d'un ouvrage - Site Rue Haute 80
- [PRO] Installation d'un ouvrage - Site Rue Pierrère
- [PRO] Installation d'un ouvrage - Site Rue des Tilleuls

- [PRO] Installation d'un ouvrage - Site Rue du Perriqui
- [PRO] Installation d'un ouvrage - Site Rue haute 20
- [PRO] Installation d'un ouvrage- Site Rue de la Houssière
- [PRO] Poursuivre l'installation et l'entretien des fascines.
- [PRO] Maintenir la politique de primes pour bandes enherbées et haies.
- [PRO] Collaborer avec le monde agricole pour améliorer l'absorption et réduire l'érosion.
- [PRO] Sensibiliser les citoyens à la gestion des eaux pluviales et à la prévention du ruissellement.

[OS-03] Poursuivre les efforts en termes de mobilité

Objectif : Développer une mobilité durable et multimodale, adaptée aux besoins des citoyens et aux spécificités du territoire communal.

[OO] Améliorer l'accès aux sites scolaires

- [PRO] Mettre en œuvre de la "rue scolaire" en vue de pacifier le trafic aux heures scolaires et faciliter les déplacements en mode doux via la rue des Hayeffes
- [PRO] Sécuriser la traversée piétonne de la rue Auguste Lannoye et réaménager la zone 30
- [PRO] Réaménager la rue des Vignes avec la création d'un "kiss & ride" accessible via le premier tronçon de la coulée verte

[OO] Moderniser les infrastructures routières et renforcer la sécurité

- [PRO] Rénover les voiries en béton du territoire communal (rue de Corbais - rue Haute - rue de Blanmont - rue du Culot)
- [PRO] Coordonner avec le SPW le réaménagement de la N4 et du carrefour à feux de Corbais
- [PRO] Procéder à la rénovation du pont des Trois Burettes (Infrabel)
- [PRO] Aménager des zones 30 pour améliorer le respect de la limitation de vitesse
- [PRO] Augmenter les contrôles mobiles aux abords des écoles et en agglomération
- [PRO] Créer d'un nouveau parking sur le toit des garages Rue des Vignes
- [PRO] Placer des nouveaux poteaux de radars fixes aux abords des écoles et le long des voiries à forte densité
- [PRO] Placer des radars préventifs aux endroits stratégiques
- [PRO] Mettre en œuvre le plan de stationnement sur les voiries principales

[OO] Développer un réseau cohérent et sécurisé de mobilité douce

- [PRO] Mettre en œuvre l'agrandissement du trottoir cyclable rue de Corbais
- [PRO] Rénover le chemin du Bois de Béclines en un cheminement cyclo-piéton reliant la rue de Corbais aux nouveaux aménagements cyclables de la rue des Trois Burettes
- [PRO] Réaliser le cheminement de la Coulée verte par phase

- Tronçon 1 : jonction rue des Vignes
- Tronçon 2 : intégration plan masse des brasseries
- [PRO] Sécuriser la liaison cyclable LLN-MSG depuis la rue des Sablières jusqu'à la rue de Namur via la rue du Ruisseau
- [PRO] Création d'espaces de stationnement vélo sécurisés à la gare
- [PRO] Mise en œuvre du volet court terme du plan cyclable
- [PRO] Organiser un événement autour de la semaine de la mobilité

[OO] Renforcer l'offre et l'attractivité des transports publics et partagés

- [PRO] Poursuivre les démarches en vue de la création d'un "mobiPôle" à la gare et envisager des solutions multimodales pour augmenter sa fréquentation quotidienne
- [PRO] Evaluer et repenser le fonctionnement du service TEC à la demande
- [PRO] Réaliser une enquête intercommunale auprès de la population afin de déterminer les besoins des citoyens et les comparer à ceux des communes voisines
- [PRO] Optimiser le fonctionnement du service de ramassage scolaire
- [PRO] Créer un réseau de véhicules partagés sur le territoire répondant à la demande

[OS-04] Faire vivre la commune au quotidien :

Objectif : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale à travers la culture, le sport, la santé, le commerce, la convivialité et le bien-être animal.

[OO] Développer une offre culturelle accessible et variée

- [PRO] Créer une nouvelle bibliothèque communale
- [PRO] Disposer d'une salle des fêtes adaptée à l'accueil de manifestations culturelles dans le centre du village
- [PRO] Organiser régulièrement des activités culturelles (existantes ou futures)
- [PRO] Organiser annuellement la fête de la musique lors de la fête nationale
- [PRO] Organiser le parcours d'artistes tous les deux ans
- [PRO] Organiser des féeries de Noël
- [PRO] Soutenir les associations locales œuvrant dans le domaine culturel
- [PRO] Collaborer avec le Comptoir Touristique Guibertin (CTG) qui assiste la commune dans certaines organisations

[OO] Mettre en place une stratégie immobilière en lien avec les objectifs POLLEC

- [PRO] Démolir les bâtiments insalubres dont la commune est propriétaire
- [PRO] Etudier les scénarios du site de l'ancienne maison communale de Corbais
- [PRO] Rénover les logements de la rue des Hirondelles
- [PRO] Rénover les morgues communales
- [PRO] Promouvoir la production d'énergie verte sur les bâtiments communaux
- [PRO] Rénover l'administration communale afin d'assurer une sobriété énergétique
- [PRO] Rénover / reconvertir / démolir la salle des Loisirs
- [PRO] Rénover la cure d'Héவில்

[OO] Soutenir durablement le commerce et les services de proximité

- [PRO] Mettre en place une stratégie de communication pour le commerce local
- [PRO] Encourager la création de surfaces commerciales dans les projets immobiliers privés idéalement situés
- [PRO] Organiser des mesures d'accompagnement et d'aide à l'installation de nouveaux commerces

[OO] Renforcer les infrastructures et le soutien au sport local

- [PRO] Développer l'espace du terrain de football à Corbais (vestiaires)
- [PRO] Redynamiser l'espace pump track
- [PRO] aménagement d'une zone street workout/santé
- [PRO] Offrir des infrastructures sportives de qualité à des prix abordables
- [PRO] Etablir un règlement des subventions qui permet de soutenir les clubs locaux

[OO] Promouvoir la prévention et l'éducation à la santé

- [PRO] Mettre en œuvre et promouvoir les actions dans le cadre de l'opération commune "Think Pink"
- [PRO] Organiser des campagnes de sensibilisation aux maladies chroniques et infectieuses
- [PRO] Promouvoir une alimentation durable
- [PRO] Promouvoir le sport accessible à tous

[OO] Favoriser la rencontre et renforcer la convivialité

- [PRO] Etudier la création d'une salle polyvalente au terrain de football de Corbais
- [PRO] Réaménager la "place du marché"
- [PRO] Réaménager de la Grand'Place
- [PRO] Réaménager la plaine de jeux près de la Guibert sports Arena
- [PRO] Intégrer le tissu associatif aux festivités communales
- [PRO] Faire l'acquisition de matériel pour l'évènementiel communal et associatif

[OO] Veiller au bien-être animal

- [PRO] Informer et sensibiliser via des articles dans le bulletin communal
- [PRO] Mettre en place la journée du bien-être animal en octobre
- [PRO] Mettre à disposition des citoyens un autocollant permettant d'informer les services d'urgence de la présence d'animaux au sein du domicile
- [PRO] Poursuivre l'utilisation de l'application "Animal search"
- [PRO] Contrôler les chats errants via un programme de stérilisation
- [PRO] Sensibiliser au travers de différentes campagnes et actions

[OS-05] Garantir une commune responsable au service de ses citoyens

Objectif : Assurer une gestion publique efficace, durable et proche des habitants, en conciliant transition écologique, inclusion sociale et excellence administrative.

[OO] Optimiser la gestion et la prévention des déchets

- [PRO] Ajuster le service de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte afin d'atteindre l'objectif 90-25
- [PRO] Améliorer le service de broyage à domicile
- [PRO] Installer des poubelles de tris sélectifs
- [PRO] Organiser un festival sur thème du "zéro déchet"
- [PRO] Organiser une formation guides composteurs
- [PRO] Mettre en place des points d'apport volontaire pour déchets organiques

[OO] Renforcer la sécurité et la proximité policière

- [PRO] Renforcer le service de proximité de la zone de police afin d'améliorer sa visibilité
- [PRO] Redynamiser les PLP (Partenariat Local de Prévention)
- [PRO] Etudier l'opportunité de placement de caméras de surveillance
- [PRO] Intensifier la communication de la zone de police vers la population et organisation de réunions publiques d'information sur les thématiques sensibles

[OO] Garantir l'accès aux services essentiels

- [PRO] Installer un distributeur automatique de billets au centre du village.
- [PRO] Déployer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- [PRO] Adapter les horaires d'ouverture de l'administration aux besoins des actifs.

[OO] Renforcer les actions en faveur des aînés

- [PRO] Développer les activités seniors avec le CCCA.
- [PRO] Mettre à disposition un espace pour le CCCA.
- [PRO] Favoriser les actions intergénérationnelles via le service J.A.C.C.

[OO] Soutenir l'enfance et la jeunesse

- [PRO] Maintenir l'accès des plaines de vacances dès 2,5 ans
- [PRO] Maintenir l'offre de stages adaptée au rythme scolaire
- [PRO] Maintenir un conseil des enfants
- [PRO] Créer un conseil des jeunes
- [PRO] Pérenniser les infrastructures destinées aux mouvements de jeunesse
- [PRO] Mettre à disposition un espace destiné à accueillir les activités pour les jeunes

[OO] Maintenir un accueil de la petite enfance de qualité

- [PRO] Soutenir les milieux d'accueil et les accueillantes privées afin de créer des places d'accueil supplémentaires
- [PRO] Accompagner les milieux d'accueil guibertins dans leur adaptation aux exigences du nouveau décret ONE
- [PRO] Créer un nouveau milieu d'accueil intercommunal d'au moins 42 places

[OO] Digitaliser et moderniser les services communaux

- [PRO] Disposer d'un outil numérique facilitant l'organisation des évènements et une interaction plus facile avec les citoyens à ce sujet
- [PRO] Poursuivre le développement des services en ligne et de la digitalisation des services administratifs
- [PRO] Disposer d'un outil facilitant la gestion du service travaux et permettant un meilleur suivi des réclamations des citoyens
- [PRO] Développer un outil cartographique numérique pour la gestion et la consultation des sépultures, accessible en ligne aux citoyens et aux agents communaux

[OO] Améliorer la qualité et la durabilité des espaces publics

- [PRO] Embellir et verdir le cimetière de Corbais
- [PRO] Embellir et verdir le cimetière de Mont-Saint-Guibert
- [PRO] Faire l'acquisition de machines et de véhicules facilitant l'entretien de l'espace public par le service technique
- [PRO] Acquérir du nouveau matériel
- [PRO] Augmenter les ressources humaines du service technique
- [PRO] Création d'un pôle propreté au sein du service technique
- [PRO] Mettre en place un plan de gestion différenciée et durable des espaces verts afin de préserver la biodiversité

[OO] Réduire l'emprunte énergétique de la commune en ligne avec les objectifs POLLEC (Politique Locale Energie Climat)

- [PRO] Installer de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
- [PRO] Mettre en place des projets de production et de partage d'énergie renouvelable
- [PRO] Accompagner les ménages dans la rénovation de leur logement

[OO] Réduire la production de déchets communaux

- [PRO] Acheter des consommables zéro déchet
- [PRO] Acquérir un broyeur
- [PRO] Créer une plateforme de compostage communal
- [PRO] Implémenter un logiciel de signature électronique afin de limiter les impressions papier
- [PRO] Maintenir une éco-team au sein de la commune
- [PRO] Optimiser la gestion des déchets dans les cimetières (recyclage des chrysanthèmes, poubelles de tri, ...)

[OS-06] Placer les citoyens au centre de certaines décisions

Objectif : Favoriser une gouvernance ouverte, participative et transparente, où les citoyens contribuent aux décisions stratégiques.

[OO] Renforcer la participation citoyenne et la transparence de la gouvernance

- [PRO] Consulter les différents conseils consultatifs (aînés et enfants) pour l'élaboration de projets qui les concernent
- [PRO] Faciliter la participation citoyenne dans le cadre de la réalisation des outils urbanistiques
- [PRO] Organiser des consultations citoyennes
- [PRO] Organiser des réunions publiques d'information sur les projets immobiliers majeurs
- [PRO] Permettre la consultation en ligne des demandes de permis
- [PRO] Renforcer le rôle de la CCATM
- [PRO] Renforcer le rôle de la CCEDD
- [PRO] Diffuser en ligne et en direct des conseils communaux

[OO] Encourager et soutenir les initiatives citoyennes

- [PRO] Relancer les budgets participatifs et faire l'acquisition d'une plateforme facilitant le dépôt de projets

[OS-07] Garantir l'efficience du service public communal

Objectif : Moderniser le fonctionnement communal, renforcer la communication interne et externe, améliorer le bien-être du personnel et garantir une administration performante au service du citoyen.

[OO] Renforcer la communication et la cohésion interne

- [PRO] Améliorer le fonctionnement du CODIR et la communication vers les agents des différents services
- [PRO] Développer la newsletter interne
- [PRO] Développer un intranet simplifié (SharePoint)
- [PRO] Favoriser la circulation de l'information pour renforcer la cohésion et la collaboration.
- [PRO] Mettre en place des réunions de présentation et suivi des dossiers majeurs des différents services
- [PRO-] Renforcer le sentiment d'appartenance

[OO-] Moderniser les espaces et outils de travail

- [PRO] Acquérir des programmes de digitalisation des processus communaux (flux finances, signature électronique, gestions des travaux, ...)
- [PRO] Adapter un local en réfectoire pour le personnel communal

- [PRO] Aménager un espace repas extérieur pour le personnel communal
- [PRO] Etudier et construire l'extension du hall travaux pour permettre le travail dans de meilleures conditions
- [PRO] Former les agents à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)
- [PRO] Réaliser des travaux d'aménagement des bureaux
- [PRO] Réaliser un guichet accueil

[OO] Améliorer les procédures de gestion du matériel communal et son prêt

- [PRO] Mettre en place un règlement prêt du matériel communal

[OO] Assurer la sécurité et l'accessibilité des bâtiments publics

- [PRO] Mettre en place un système de caméras de surveillance autour de la maison communale
- [PRO] Equiper les portes d'accès extérieures et intérieures des bâtiments communaux par un système de badges
- [PRO] Réaménager l'accès aux services communaux afin de garantir, notamment, leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

[OO] Renforcer la motivation et le bien-être du personnel communal

- [PRO] Former les agents dans leurs domaines de compétence et former les chefs de service au management d'équipe et à la prévention et la gestion de conflits
- [PRO] Mettre en place des évaluations du personnel communal
- [PRO] Mettre en place la revalorisation des plus petits barèmes
- [PRO] Mettre en place l'horaire flottant via une pointeuse
- [PRO] Mettre en place une politique de recrutement dynamique et la fidélisation du personnel sous contrat
- [PRO] Mettre en œuvre les mesures préconisées par le service externe de protection et de prévention du travail (SEPP)
- [PRO] Organiser des activités qui permettent de créer du lien entre les personnes (teambuilding, repas, ...)
- [PRO] Revoir le règlement de travail et les statuts du personnel
- [PRO] Mettre en place des outils de lutte contre l'absentéisme
- [PRO] Mettre en place des outils de prévention contre le burn-out

[OO] Développer une communication 360° cohérente et accessible

- [PRO] Appliquer la charte graphique à l'ensemble des supports
- [PRO] Assurer la gestion des écrans LED communaux
- [PRO] Créer un nouveau site web
- [PRO] Etablir un plan de communication pour chaque événement ou action entreprise par la commune